

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mai 2017

FIDAL et la FEDOM concluent un accord de partenariat au service du développement économique des territoires ultra-marins

FIDAL, premier cabinet d'avocats d'affaires en France et en Europe continentale, et la FEDOM (la Fédération des Entreprises D'Outre-Mer) ont signé le 11 mai 2017, à Paris, un accord de partenariat afin de contribuer à l'essor de l'économie ultra-marine et d'accroître leur rayonnement respectif dans ces territoires*.

Fondée en 1986, la FEDOM regroupe les organisations patronales les plus représentatives des DOM-COM (fédérations de BTP, du tourisme, des chambres de commerce et des associations d'entreprises notamment), soit environ 120 000 entreprises implantées dans ces territoires et près de 700 000 employés.

La FEDOM a pour principale vocation de soutenir, dans son domaine, la dimension ultra-marine de la France, de promouvoir l'économie de ces territoires, ainsi que de veiller aux intérêts de ses entreprises, en particulier dans les évolutions législatives et réglementaires.

Une coopération non-exclusive destinée à promouvoir le développement des entreprises ultra-marines

A travers ce partenariat, la FEDOM peut proposer à ses membres les expertises juridiques et fiscales des 1400 avocats et juristes du cabinet FIDAL, dans le but de les accompagner dans leurs projets de développement, tant au niveau des territoires ultra-marins qu'en France métropolitaine.

De son côté, FIDAL, qui compte plus de 80 000 clients, pourra les orienter vers la FEDOM et ainsi leur faire bénéficier de la connaissance de l'économie ultra-marine de celle-ci.

** Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Réunion, Saint-Martin, Saint Barthélémy, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna*

Yves de-Sevin, Directeur général de FIDAL : « *La signature d'un accord avec cet acteur incontournable de l'économie ultra-marine renforce notre positionnement dans ces territoires au véritable potentiel économique pour nos clients* »

Jean-Pierre Philibert, Président de la FEDOM : « *La FEDOM, qui a fêté ses 30 ans l'année dernière et qui est désormais présente sur l'ensemble des territoires ultramarins, est heureuse de bénéficier de l'expertise technique du cabinet FIDAL, et de travailler avec ce grand cabinet au développement économique durable des outre-mer* »



A propos de FIDAL

Avec 1400 avocats et juristes en France, des partenaires dans 150 pays et un chiffre d'affaires de 332,8 M€ en 2015/2016, FIDAL est le premier cabinet d'avocats d'affaires en France* et en Europe continentale** par la taille et le chiffre d'affaires Source : *radiographie des cabinets d'avocats d'affaires en France, Juristes Associés / ** classement The Lawyer « European 100 »)

Les avocats de FIDAL conseillent 80 000 entreprises et organismes de toutes tailles et leurs dirigeants, des groupes internationaux aux entreprises du middle-market, avec la même exigence de qualité et de connaissance du marché de leurs clients.

Pour plus d'informations : www.fidal.com - www.fidal-avocats-leblog.com

Contact presse

Alexandre Poidevin : alexandre.poidevin@fidal.com - 01 58 97 10 56

A propos de la FEDOM

Fondée en 1986, La FEDOM est une association composée à l'origine des organisations patronales des départements d'Outre-Mer puis au fil des années de celles de Nouvelle Calédonie, de Polynésie Française, de Mayotte, de Saint-Barthélemy, de St Martin, de Wallis et Futuna et de Saint-Pierre-et-Miquelon, auxquelles se sont associées les Fédérations de BTP, les Fédérations du tourisme, des Chambres de Commerce, ainsi que des associations d'entreprises.

Pour plus d'informations : www.fedom.com

Contact presse

Samia Badat-Karam, Secrétaire générale de la FEDOM : skaram@fedom.org 01 45 67 21 63